

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 13 avril 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/165

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'il convient de réaliser des opérations de débroussaillage sur le territoire communal,
Vu l'arrêté n° 193/2020 en date du 13/07/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux en cas d'absence du Maire,

ARRÊTE

Article 1 :

Les services techniques municipaux effectueront des travaux de débroussaillage sur l'ensemble de la commune, du lundi 17 avril au jeudi 31 août 2023.

Article 2 :

Le balisage et la signalétique de sécurité éventuels seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques municipaux.

La commune sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de ces travaux.

Article 3 :

Les véhicules en stationnement irrégulier vis-à-vis du présent arrêté feront l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction. L'enlèvement immédiat du véhicule pour mise en fourrière sera susceptible d'être ordonné conformément notamment à l'article R417-10 du Code de la Route.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques municipaux en collaboration avec la Police municipale.

La commune sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 13 avril 2023.

**Pour le Maire et par délégation,
Jean-François HERAUD, 3^e adjoint**

